000010

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 059-215902073-20230328-10_2023-DE

MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

PERSONNEL COMMUNAL

FILIERE ADMINISTRATIVE / TECHNIQUE / MEDICO-SOCIALE / CULTURELLE

AJOUT DE DEUX POSTES A POURVOIR – LIBERER ET MAINTENIR UN POSTE – SUPPRESSION DE ONZE POSTES

Date de la convocation
Le 17 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Délibération rendue exécutoire transmise en Sous-Préfecture le 28 mars 2023
publiée ou notifiée le 30 mars 2023
Document certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE D'ESCAUTPONT NORD
LEGRAND

REPUBLIQUE FRANCAISE

-=-=-=-=-=-=-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

-=-=-=-=-=-=-

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2023

-=-=-=-=-=-=-

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Cinq Février à Neuf heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : *Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (Quitte la séance à 10h55), M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mmes Monique PASSET, M. Cédric LATOUCHE, Mme Virginie BERNUS (Quitte la séance à 10h22)*

Excusés : *M. Patrick LATOUCHE (Pouvoir à M. Didier MARMIGNON), Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (Pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ), Nathalie DELHAYE-REVEL (Pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX (Pouvoir à M. Jean-Luc BULENS à partir de 10h55), Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Sandrine PONCHANT-CODET (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Romuald CHANTREL (Pouvoir à M. Michel RENARD), M. Benjamin LECLERCQ (Pouvoir à M. Cédric LATOUCHE), Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY), Tiffanie SURIA (Pouvoir à M. Jean-Luc FRERE).*

Absents : *M. Benamar TOUATI.*

Secrétaires de séances : *Mme Monique PASSET, M. Cédric LATOUCHE.*

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 26 janvier 1984, article 34 ;

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 059-215902073-20230328-10_2023-DE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble du tableau des effectifs fait l'objet d'une mise à jour globale afin d'être en adéquation avec la situation réelle et des besoins futurs de la collectivité d'Escautpont.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- *CREER le poste suivant :*
  - *1 poste d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe*
  - *1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe*

- *AJOUTER les postes suivants :*
  - *1 poste d'Attaché principal*
  - *1 poste d'Adjoint Administratif territorial*

- *LIBERER et MAINTENIR le poste suivant (ouvert mais non pourvu) :*
  - *1 poste d'Attaché*

- *SUPPRIMER les postes suivants :*
  - *2 postes d'attachés*
  - *1 poste de Chargé de mission en organisation management et gestion des ressources humaines*
  - *1 poste de Chargé de la gestion administrative du personnel et des ressources humaines*
  - *1 poste de Technicien territorial*
  - *1 poste d'Agent de maîtrise territorial*
  - *1 poste d'Adjoint technique*
  - *1 poste d'Adjoint territorial du patrimoine*
  - *1 poste d'Agent de développement*
  - *1 poste de Chef de projet*
  - *1 poste de Chef de projet Technique*

MODIFIER le tableau des effectifs de la Collectivité, comme suit.

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 059-215902073-20230328-10_2023-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	AVANT MISE À JOUR NOMBRES DE POSTES		APRÈS MISE À JOUR NOMBRES DE POSTES	
		Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1	0	1	1
Attaché	A	3	1	1	0
Chargé de mission en Organisation Management et Gestion des Ressources Humaines	A	1	0	0	0
Chargé de la Gestion Administrative du personnel et des Ressources Humaines	A	1	0	0	0
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	2	1	2	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	0	1	0
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe	C	0	0	1 *	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe	C	7	7	7	7
Adjoints Administratifs Territorial	C	3	2	3	2
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien Territorial	B	1	0	0	0
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	1	1	1	1
Agent de Maîtrise Territorial	C	2	1	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	4	2	4	2
Adjoints Techniques Territorial	C	12	10	11	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	1	1	1
Agents spécialisés principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	2	2	2	2
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	B	0	0	1 **	0
FILIERE CULTURELLE					
Adjoints Territorial du Patrimoine	C	1	1	0	0
FILIERE ANIMATION					
Adjoint Territorial d'Animation	C	1	1	1	1

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Publié le
ID : 059-215902073-20230328-10_2023-DE

0000 10

AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT					
Agent de Développement	*A*	*0*	*0*	*0*	*0*
Chef de Projet	*A*	*1*	*0*	*0*	*0*
Chef de Projet Technique Système d'Informatique et Multimédia	*A*	*0*	*0*	*0*	*0*

* Création pour le recrutement d'un RRH par un agent

** Obtention du concours

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSÉ DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE ledit tableau des effectifs.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ESCAUTPONT (NORD)

J. LEGRAND-DELHAYE.

Les secrétaires de séance,

M.PASSET

C.LATOUCHE